

Avis public

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la municipalité de Preissac, QUE :

- 1) En date du 4 novembre 2020, Monsieur Jean Ladouceur a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 4 chemin de la Colline à Preissac, sur le lot 4 592 040 cadastre du Québec;
- 2) Cette demande de dérogation mineure consiste à permettre de régulariser la marge de recul latérale d'une remise et de la marge avant latérale du garage selon le règlement (7.2.a-239-2014) de la municipalité de Preissac.
- 3) Cette demande de dérogation mineure sera présentée au conseil de la Municipalité de Preissac lors de la séance régulière du 14 décembre 2020 devant se tenir à la salle du centre récréatif municipal situé au 16, rue des Rapides à Preissac, à compter de 19 :30 h afin qu'il statue sur celle-ci;
- 4) Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage 248-2015 de la municipalité;
- 5) Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de sa séance régulière du 14 décembre 2020.

DONNÉ À PREISSAC CE 12E JOUR DE NOVEMBRE 2020.



Gérard Pétrin, directeur général